

# Les revenus des ménages dans le Sud Loire



**Les ménages stéphanois présentent globalement des revenus en 2001 inférieurs à ceux des ménages des autres grandes villes françaises. Une analyse approfondie montre cependant des disparités de revenus plus faibles qu'ailleurs.**

**En revanche, de fortes disparités économiques et sociales entre communes s'observent dans le Scot Sud Loire, liées au phénomène de périurbanisation.**

## ► Un revenu médian faible, mais des inégalités moins marquées que dans les autres villes françaises.

Saint-Etienne a un revenu médian (\*) de 13 412 € en 2001, qui la place parmi les villes où les valeurs sont les plus basses. Cette **position relativement modeste** s'explique par une faible représentation des revenus élevés, le seuil des revenus les plus faibles la classant dans la moyenne des autres villes françaises.

En outre, le rapport inter-déciles (\*), qui renseigne sur les disparités de revenus entre ménages, situe Saint-Etienne **parmi les villes les moins inégalitaires**.

Il s'en suit qu'une majorité des ménages stéphanois a un faible niveau de ressources. Notons, enfin, que la faible part des revenus d'activité et inversement la part importante des transferts sociaux, notamment des retraites, dans les ressources des ménages, sont des indicateurs de fragilité sociale et du vieillissement de la population stéphanoise.

Plusieurs villes françaises se caractérisent, comme Saint-Etienne, par des écarts de revenus entre ménages moins prononcés. Ces revenus "resserrés" se retrouvent, notamment, dans les villes administratives (Orléans, Tours, Rennes) et dans des villes où l'industrie reste prépondérante dans la base économique locale (Clermont-Ferrand, Limoges, Tourcoing, Mulhouse, Le Havre).

Contrairement à ce qui est observé à St-Etienne, les villes méditerranéennes ressortent comme particulièrement inégalitaires. Les écarts de revenu y sont élevés. Nîmes, Marseille et Montpellier cumulent des revenus médians bas et de fortes disparités, ce qui les rend vulnérables (cf. graphique page suivante).

### \* Indicateurs de dispersion de revenus des ménages

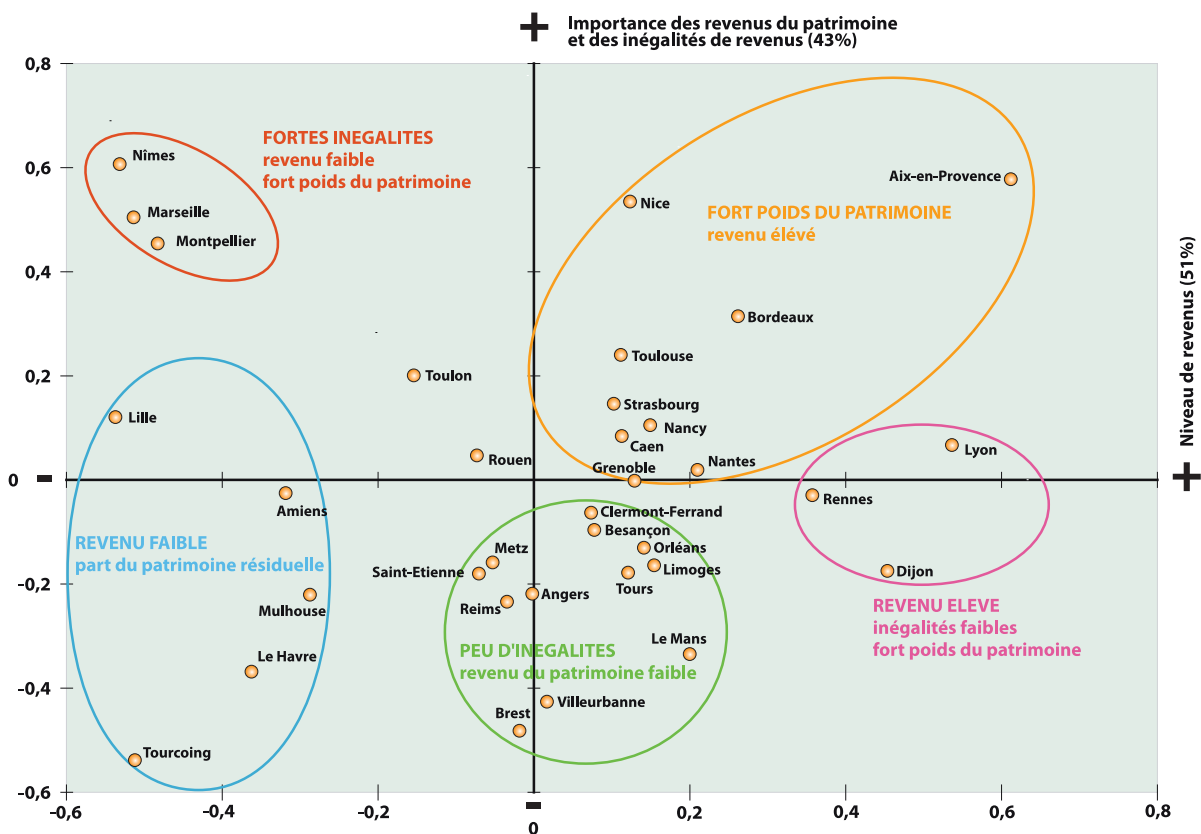
**Les indicateurs** de dispersion permettent de mesurer la disparité des revenus des ménages par unité de consommation (UC), au sein d'une même zone – ici, parmi les villes ou les communes considérées :

**Déciles** : Les déciles décrivent la distribution des revenus par tranches de 10% des personnes. **La médiane** constitue le cinquième décile. Les déciles les plus couramment utilisés pour décrire les disparités des revenus sont : **le premier décile**, qui est tel que 10 % des personnes déclarent un revenu par UC inférieur à cette valeur, et 90 % présentent un revenu supérieur ; et **le dernier décile**, tel que 90 % des personnes déclarent un revenu par UC inférieur à cette valeur et 10 % un revenu supérieur.

**Médiane des revenus (ou Revenu médian)** : Le revenu médian est calculé à partir de la médiane du revenu fiscal par unité de consommation, partageant les personnes en deux groupes : la moitié des personnes déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur. L'indicateur mesure le niveau central des revenus par UC au sein d'une zone.

**Rapport inter-déciles du revenu fiscal par unité de consommation** : il établit le rapport entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles par UC, en écartant 10% des ménages à chaque extrême, sous la forme D9/D1 : soit le neuvième décile (D9) rapporté au premier décile (D1). Sont exclus de l'étude les 10% des ménages les plus riches et les 10% des ménages les plus pauvres. L'indicateur permet de mesurer la disparité relative entre les plus hauts et les plus bas revenus fiscaux, sans être déformé par les valeurs extrêmes.

Typologie des villes suivant le niveau, la source et les inégalités des revenus entre ménages (2001)



Des disparités de revenu importantes dans le Scot Sud Loire.

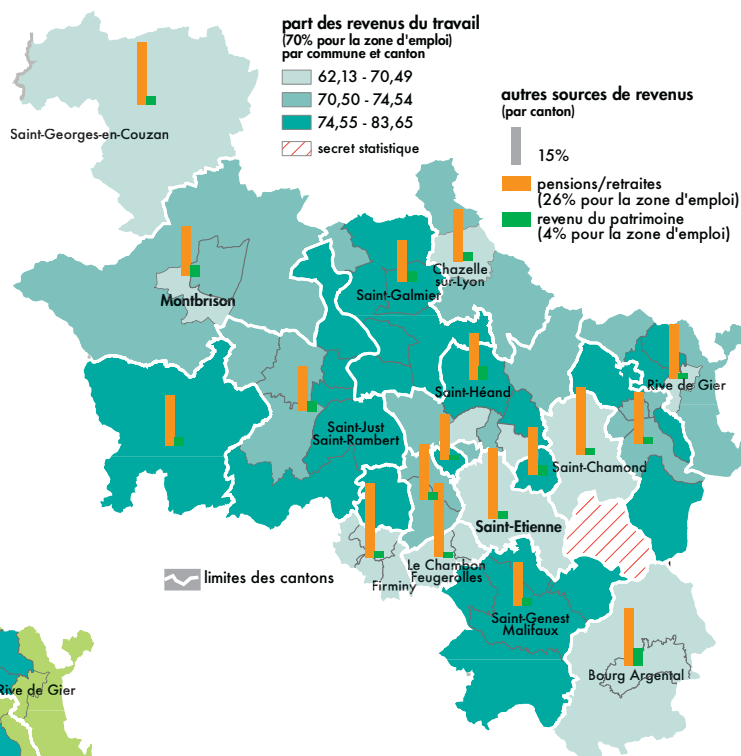
De fortes disparités spatiales se dessinent à l'échelle du Scot Sud Loire. A Saint-Etienne et dans les vallées industrielles du Gier et de l'Ondaine, les revenus médians et la part des ressources issues de l'activité sont assez faibles, affirmant la présence de ménages modestes et de retraités, bénéficiant des transferts sociaux (cf. Cartes 1 et 2 page 4). Mais à l'opposé de l'approche nationale, Saint-Etienne se caractérise dans le Scot Sud Loire par de larges éventails de revenus, liés à une certaine diversité sociale typique de la ville.

Dans plusieurs communes périurbaines - nord-est de l'agglomération, sud de la Plaine du Forez, versant stéphanois du massif du Pilat et coteaux du Gier -, le prix élevé du foncier s'est traduit par l'accueil des ménages actifs les plus aisés : d'importants écarts de revenus témoignent de leur cohabitation avec des populations locales plus modestes. Avec une intensité moindre, les ressources des ménages montrent une distinction entre le pôle urbain de Montbrison, où les revenus sont plutôt faibles et la proportion des retraites notable, et son arrière-pays où la part des revenus d'activité <sup>1</sup> s'élève.

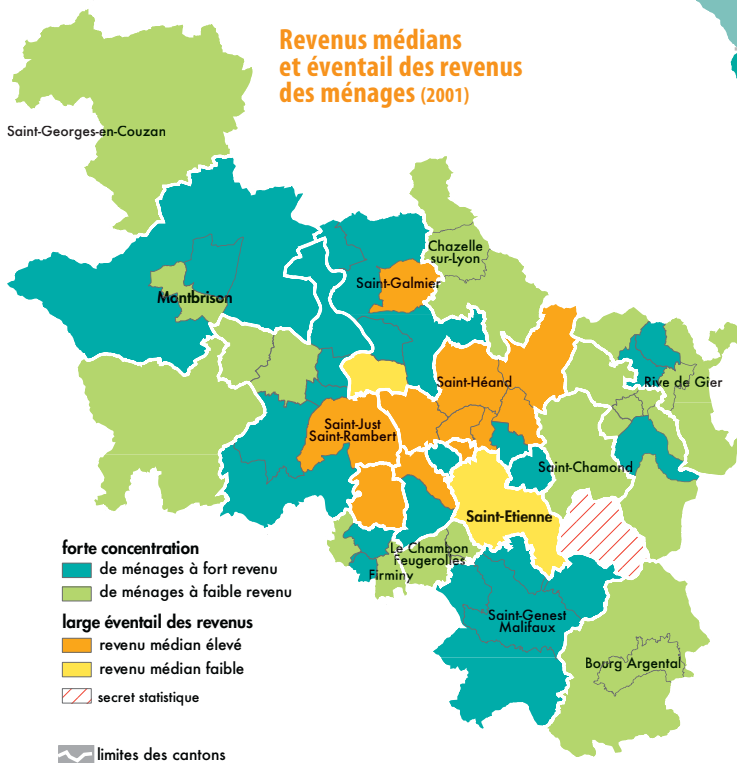
Les communes situées aux franges du Scot présentent des revenus bas, resserrés, issus principalement des retraites (Bourg-Argental).

<sup>1</sup> : Les revenus d'activité considèrent les revenus issus du travail salarié ou non, y compris les avantages en nature, les bénéfices industriels et commerciaux, les indemnités de chômage et de maladie, et certains revenus perçus à l'étranger par des résidents en France.

Sources des revenus des ménages  
par commune et canton (2001)



Revenus médians et éventail des revenus  
des ménages (2001)



Source : "Revenus fiscaux des ménages - année 2001" de l'INSEE

Les revenus fiscaux permettent une estimation des inégalités à partir des revenus déclarés, plus qu'une représentation objective du niveau de vie des ménages : ils ne tiennent pas compte des effets de redistribution opérés par l'impôt et les prestations sociales. Ainsi la déclaration annuelle de revenus, auprès de la Direction Générale des Impôts, ne retient pas les transferts sociaux non imposables : les minima sociaux (RMI, minimum vieillesse), les allocations familiales et les aides au logement. Par contre, sont considérés les pensions de retraite, les pensions alimentaires perçues, certains revenus du patrimoine et les indemnités de chômage et de maladie. Les indépendants (professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs) ont, par ailleurs, tendance à sous-évaluer leurs revenus dans la déclaration.

L'approche à partir des revenus par unité de consommation (UC) permet une comparaison entre zones et à l'intérieur des zones, car le revenu est pondéré suivant la situation familiale et sociale des ménages : l'adulte référent du foyer fiscal compte pour 1 ; les autres adultes et les enfants de plus de 14 ans, pour 0,5, les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. Le revenu par UC est calculé comme suit :

$$1 + 0,5 (Na - 1) + 0,3 Ne + 0,2$$

pour les familles monoparentales  
où : Na = effectif d'adultes supplémentaires et d'enfants de 14 ans et plus et Ne = effectif d'enfants de moins de 14 ans.

Cette échelle d'équivalence est utilisée couramment par l'INSEE et Eurostat.

La position de Saint-Etienne parmi les villes françaises, caractérisée par des revenus bas et des disparités faibles, peut s'expliquer par les flux résidentiels qui ont affecté le Sud Loire ces dernières années. Le départ des populations aisées contribue à la spécialisation socio-économique des quartiers urbains avec une forte représentation des populations les plus pauvres. L'élévation des revenus en milieu périurbain, liée aux nouveaux arrivants, se traduit aussi par d'importantes disparités sociales.

Cette typologie spatiale montre que les actions de rééquilibrage territorial en faveur de la ville-centre sont pertinentes : les interventions visant la réactivation du commerce et des infrastructures, la constitution d'espaces résidentiels attractifs, participeront à l'atténuation des déséquilibres entre périphéries proches dynamiques et centre urbain stéphanois en déprise.